



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 15 décembre 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 Novembre 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 16 Décembre 1997

Hôtel Administratif Municipal - Consultation pour mission OPC

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Claude VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Jean PILLET donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

DELIBERATION D97471

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 décembre 1997

Centre d'Etudes Urbaines

Hôtel Administratif Municipal - Consultation pour mission OPC

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les travaux de construction de l'Hôtel Administratif Municipal devraient débuter en juillet 1998.

Puisqu'il a été décidé de réaliser un appel d'offres ouvert avec lots séparés et compte tenu de la complexité de l'opération, il est nécessaire dès à présent de lancer une consultation pour une mission OPC (ordonnancement - pilotage - coordination).

Cette mission de coordination se rapporte aux relations de coordination entre les différents co-contractants du maître de l'ouvrage et est décomposée en deux phases : déroulement des travaux et mise en service du bâtiment.

Pendant le déroulement des travaux, le coordonnateur établira et vérifiera le planning d'intervention des entreprises, il assurera les liaisons entre les différents intervenants en organisant des réunions et rédigera des comptes-rendus. Il organisera les visites de fin de phase réception et assistera le maître d'ouvrage pour la mise en service du bâtiment.

Le montant de cette prestation étant estimé à environ 490 000 F TTC, la procédure négociée dite "intermédiaire" s'applique dans ce cas.

Elle implique la nomination d'une commission composée d'élus, de maîtres d'oeuvre et de personnes qualifiées qui aura à rendre son avis sur le choix du coordonnateur à partir de critères tels que les références, les moyens, les compétences, le prix. Le Conseil Municipal désignera le titulaire du marché après avis de cette commission.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le règlement de la consultation,

- autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation ;

- approuver la liste des membres de la Commission, à savoir :

- Monsieur le Maire, Président ou son représentant M. FRAPPIER,

- les 5 délégués, membres de la Commission d'appel d'offres des marchés publics ou leurs suppléants,

- 5 maîtres d'oeuvre compétents :

* M. le représentant de l'Ordre des Architectes

* M. De Linage, Architecte du Conseil Général

* M. Milou, Architecte

* M. Beaudouin, Architecte

* Mme Thibaud, Architecte de la Ville de Niort

- 2 personnalités compétentes :

* M. le Secrétaire Général Adjoint de la Mairie de Niort, M. GIROIRE

* M. le Directeur Général des Services de la Mairie de Niort, M. LEUPE

- 2 représentants de l'Etat :

* M. le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant

* M. le Trésorier Principal Municipal ou son représentant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)